

AR PREFECTURE

016-211601687-20151216-20151204D-DE
Reçu le 17/12/2015

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

L'an deux mil quinze

Le 16 décembre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2015

PRESENTS : MMES BOULAI – MOUNIER – PÉNIGAUD

MM. SAVIN – BARRAL – BOISSIER DESCOMBES – BOIVENT

– CABROLIÉ – DESCLIDES – ESTIENNE – FAURE – SUTRE

EXCUSES : MMES COUTEAU – GAILHOUSTET

M BOIREAU

POUVOIRS :

MME COUTEAU a donné pouvoir à M SUTRE

MME GAILHOUSTET a donné pouvoir à M SAVIN

M. BOIREAU a donné pouvoir à M BARRAL

M. SUTRE a été nommé secrétaire

2015-12-04 D

Objet : Remboursement de la destruction d'un nid de frelons asiatiques

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que plusieurs administrés ont fait appel à la commune pour la destruction de nids de frelons asiatiques en dehors de la période établie suite à la convention 2014 entre le Conseil Départemental et la commune pour la prise en charge des frais (période du 1^{er} juin au 30 septembre de l'année en cours).

Monsieur le Maire précise qu'une administrée n'a pas bénéficié de cette prise en charge alors qu'elle en avait fait la demande.

Ainsi Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rembourser les frais à cette administrée, pour un montant de 95 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de procéder au remboursement des frais de destruction du nid de frelons asiatiques à hauteur de 95 € et donne mandat à Monsieur le Maire pour signer tous les documents s'y afférents.

Fait à Jauldes, le 17 décembre 2015

Le Maire

Eric SAVIN

